



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Ville de Mandres-les-Roses

Le CCAS met en place le dispositif plan canicule, à savoir le recensement des personnes fragiles afin de les accompagner en cas de besoin. Si le plan canicule est déclenché par l'Etat, le CCAS intervient auprès des personnes âgées isolées et des personnes handicapées afin de s'assurer que tout va bien : appels téléphoniques, visite à domicile par un agent municipal.

Pour garantir la réactivité du dispositif, le CCAS organise dès à présent le recensement des personnes intéressées. Si vous êtes concerné ou si vous connaissez une personne pouvant l'être, n'hésitez pas à prendre contact avec le CCAS au 01 45 98 78 86
mail : ccas@mandreslesroses.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

DU REGISTRE « PLAN CANICULE » Année 2024

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

94520 Mandres-Les-Roses

Téléphone fixe :..... Téléphone portable :

Je m'inscris ou maintiens mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte par la Préfecture du Val de Marne.

Je vis seul(e)

en couple

avec un aidant

Je suis :

en situation de handicap

âgé (e) de 65 ans et plus

Ce document est à retourner ou à déposer au CCAS ou à l'accueil de la Mairie
Pour tout renseignement vous pouvez contacter le CCAS au
01 45 98 78 86 mail : ccas@mandreslesroses.fr

Renseignements 2024

Personnes à prévenir :

	Prévenir en priorité	Prévenir en second lieu
Nom		
Prénom		
Qualité (enfant, voisin ami...)		
Téléphone domicile		
Téléphone Portable		
Adresse		
Date d'absence en juillet		
Date d'absence en août		

Je déclare bénéficiaire des prestations suivantes :

Prestations	oui	Coordonnées des intervenants	Jours et horaires d'intervention
Portage de repas			
Télé-assistance			
Infirmières ou SSIAD			
Aide à Domicile Femme de ménage			
Autres, précisez			

Je serai absent de mon domicile :

Juin	
Juillet	
Août	

Nom et coordonnées du médecin traitant :

Autres informations utiles

.....

J'autorise le CCAS à intégrer les informations de ce document au fichier des personnes à contacter.

Je n'autorise pas le CCAS à intégrer les informations de ce document au fichier des personnes à contacter en cas de risques de canicule

Les éléments communiqués restent confidentiels et seront traités en conformité avec la Loi n° 78-17 du 06 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le demandeur peut consulter et modifier ces données en s'adressant au CCAS. La radiation du registre peut être réalisée à sa demande écrite ou en cas de départ définitif de la Commune de Mandres-Les-Roses.

Date de la demande :

Signature :